

Pétitionnaire



Projet

***Parc Départemental d'Olhain
Gestion des eaux pluviales***

Objet

**Dossier d'Autorisation Loi sur l'Eau
Code de l'environnement (L.214-1 à L.214-6)**

Note complémentaire n°2

Septembre 2016

La présente note complémentaire fait suite aux observations formulées par courrier en date du 11 août 2016 sur la régularité du dossier d'autorisation unique au titre du code de l'environnement intitulé : « mise en conformité de la gestion des eaux pluviales du Parc Départemental d'Ohlain ».

Cette note apporte les éléments de réponse pour chacune des observations formulées par la commission Locale de l'Eau du SAGE de la Lys dans le cadre de l'instruction du dossier d'autorisation.

Les éléments contenus dans la présente note complètent le dossier initialement déposé.

1. Remarque n°1 : Objet du dossier

Le projet de création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, aujourd'hui quasi inexistant, vient à la suite des aménagements récents et opérationnels réalisés par le pétitionnaire M.D.I.A. à savoir un réseau d'assainissement séparatifs et une station d'épuration de 650 EH par filtre planté de roseaux et divers aménagements à usages récréatifs (Luge 4 saisons, parcours filets, mini-golf,...).

Les aménagements « eaux pluviales et eaux usées » s'inscrivent dans une démarche de minimisation de l'impact des installations du Parc Départemental d'Ohlain sur la ressource en eaux souterraines et superficielles.

2. Remarque n°2 : Débits de fuite des ouvrages de gestion des eaux pluviales

Les débits de fuite des bassins de stockage sont précisés dans les tableaux en pages 29, 30 et 31 du dossier initial. Le débit de fuite de chacun des bassins sont synthétisés dans le tableau suivant :

Ouvrage de stockage	Débit de fuite En l/s	Temps de vidange	Milieu récepteur
Bassins en cascade « Est » et Bassin de stockage « Bois » (Assemblage des bassins versants hydrauliques BV1, BV2 et BV3)	3,83 l/s (pour une perméabilité défavorable) 15,34 l/s (pour une perméabilité favorable)	Cas déf. : 5,6 Jours Cas fav. : 32,5 Heures	Milieu souterrain (limon argileux) + possibilité de surverse vers les parcelles agricoles au-delà du V ₂₀
Bassin de stockage « entrée » (BV4)	2 l/s/ha soit 2,9 l/s	32,8 heures	Milieu superficiel, (fossé de la voirie d'accès au Parc) + possibilité de surverse au fossé au-delà du V ₂₀
Bassin de stockage « Piscine » (BV5)	3,26 l/s	16 heures	Milieu souterrain (substrat crayeux) + Possibilité de surverse vers un fossé aboutissant au fossé de la voirie d'accès au Parc

Remarque n°3 : Caractéristiques hydrodynamique du terrain au droit du bassin « piscine ».

Le projet d'assainissement pluvial du Parc Départemental a fait l'objet d'une expertise d'hydrogéologue agréée en matière d'hygiène publique (rapport en annexe 4 du dossier initial).

Les prescriptions et dispositions de l'hydrogéologue (notamment la prise de précautions en phase travaux, les conditions de réalisation et d'entretien des ouvrages ainsi que la mise place d'un traitement de déchloration des eaux de renouvellement de piscine) seront respectées.

A l'état actuel, rejet des eaux du bassin versant (5 000 m² imperméables + 50 m³ d'eau de renouvellement de piscine par jour sur 2 mois) se fait vers la station d'épuration de Rebreuve Ranchicourt via une canalisation présentant de nombreuses casses. Le taux de restitution de ce collecteur était de 6 % sur la période estivale 2006 et de 50 % en avril 2007 ce qui confirme la fuite d'effluents bruts vers le milieu naturel.

Les caractéristiques hydrodynamiques du terrain au droit du bassin d'infiltration sont les suivantes :

Épaisseur de la couche superficielle du sol :

- ☞ Terre végétale limoneuse et/ou remblais argilo-craieus marron sur une épaisseur comprise entre 0,20 m et 0,80 m.
- ☞ Limon craieus à argilo-craieus marron à beige à craie très altérée limoneuse jusqu'à une profondeur constatée comprise entre 0,20 m et 1,30 m.
- ☞ Craie altérée beige à blanche au-delà et devenant de plus en plus compacte avec la profondeur (arrêt des sondages à 7 à 15m de profondeur).

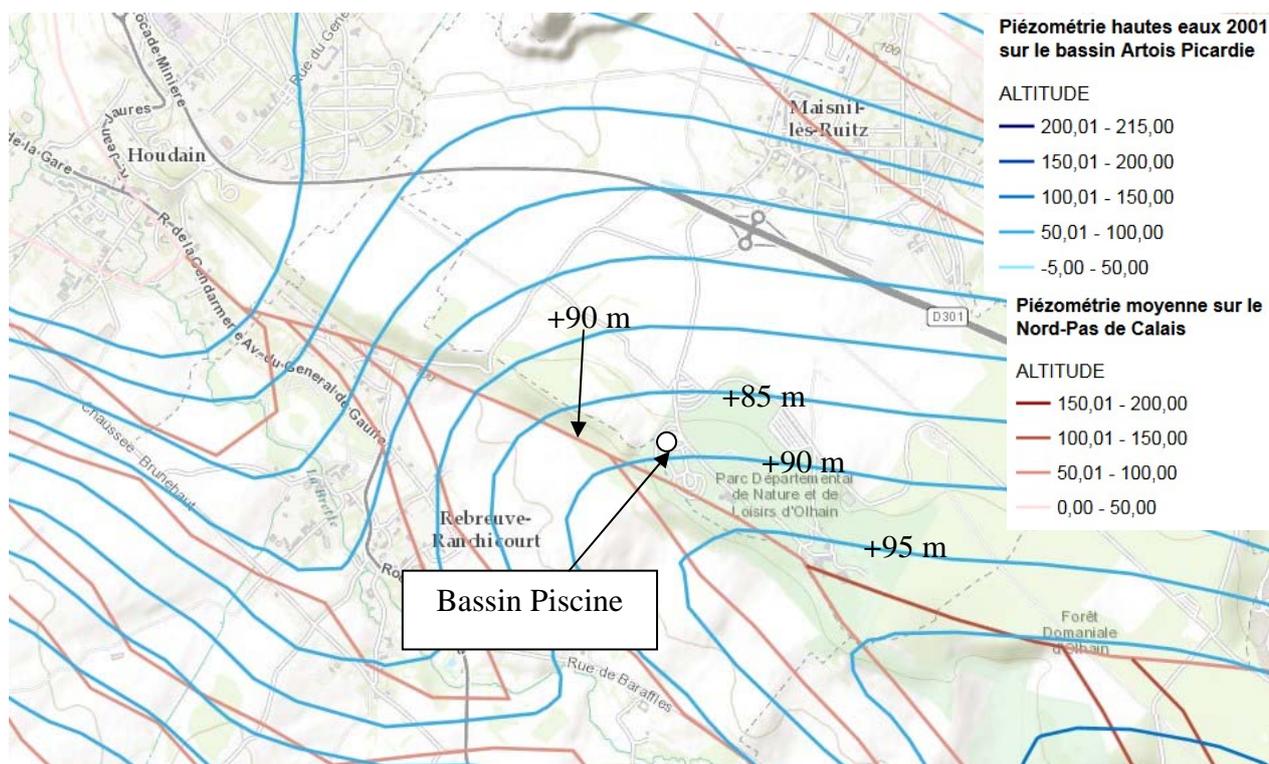
L'épaisseur de la couche superficielle au-dessus du substrat craieus est inférieure à 1,50 mètre.

Protection naturelle de la nappe par la présence de formation peu perméable :

Le substrat craieus est subaffleurent, les forages de reconnaissances non pas recoupés de formations géologiques peu perméables (craie marneuse par exemple). Nous ne disposons pas d'informations sur l'état de fracturation de la craie en profondeur.

Importance de la zone non saturée de l'aquifère :

D'après les cartographies disponibles (Agence de l'eau Artois Picardie, cartographie page suivante), au droit du bassin d'infiltration « Piscine », la côte piézométrique du Niveau des Plus Hautes Eaux (NPHE de 2001) serait de l'ordre de +90 m pour une côte projet du fond du bassin d'infiltration à +160.35 m. La hauteur de sol non saturée est de l'ordre de 70 mètres. Même si la craie à un faible pouvoir épurateur, l'épaisseur importante de sol non saturé atténue la vulnérabilité de l'aquifère.

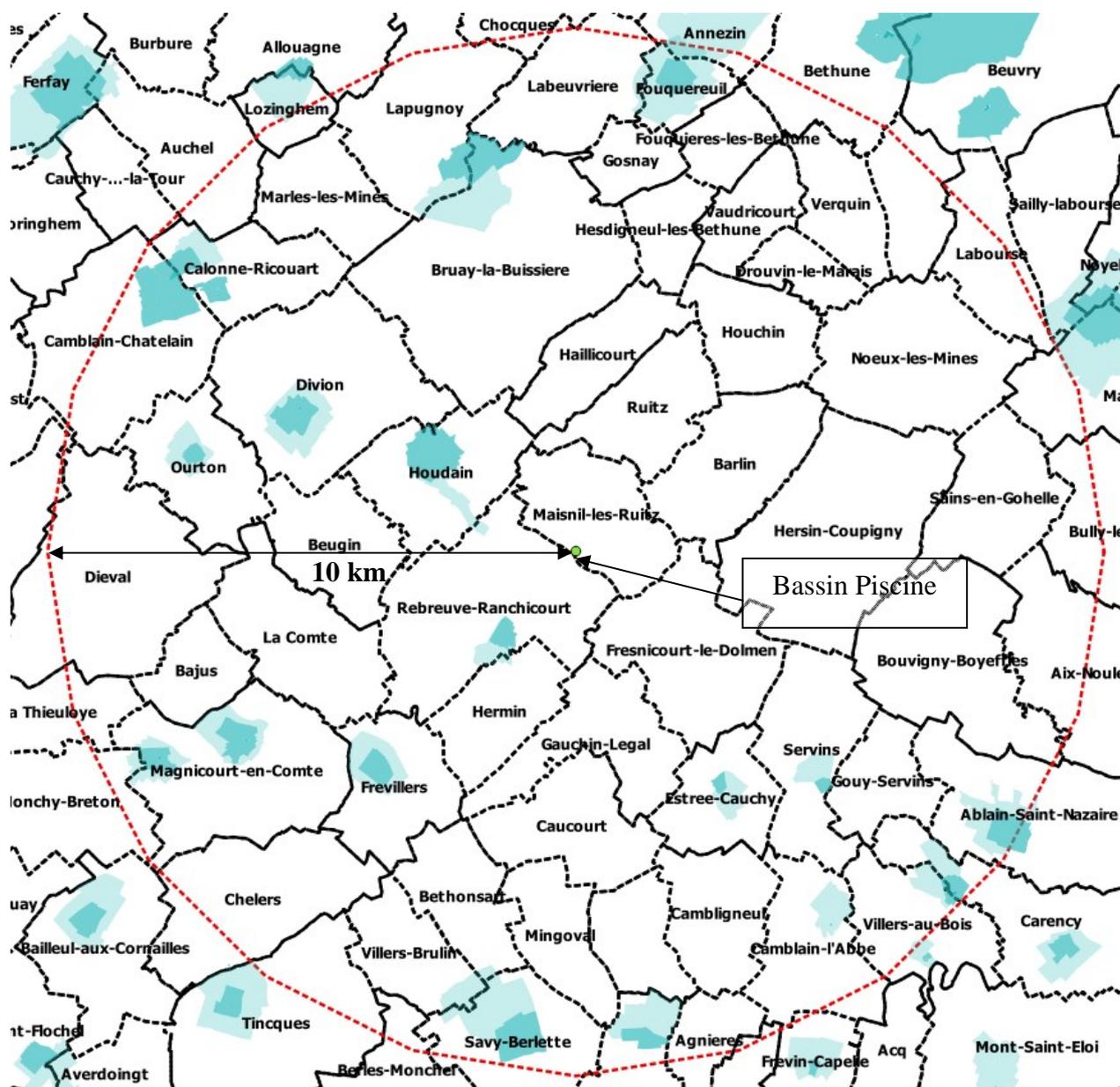


*Piézométrie de la nappe de la craie (NPHE de 2001 et niveau moyen)
(Source cartographie interactive Agence de l'Eau Artois Picardie)*

Niveau d'exploitation de la nappe (FRAG004)

Le SDAGE Artois Picardie indique que la masse d'eau FRAG04 présente un bon état quantitatif. La masse d'eau est en équilibre avec un degré de sollicitation de l'ordre de 9 %. La tendance générale est à la baisse (baisse liée à la seule diminution des prélèvements pour l'industrie).

Le captage d'alimentation en eau potable publique le plus proche est situé à Rebreuve Ranchicourt à 2 km du Parc d'Ohlain. Nous recensons, dans un périmètre de 10 km, 17 captages d'eau utilisés pour l'alimentation en eau potable publique et 21 périmètres de protection de captages (figure page suivante)



Captage et périmètres de protection associé dans un rayon de 10 km autour du bassin « piscine ».